



SENTIER MARITIME
DU SAINT-LAURENT
Route bleue du Grand Montréal

ACTES DE LA 2E ÉDITION DU RENDEZ-VOUS DE LA ROUTE BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

PRODUIT PAR LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA RBGM

La Route de Champlain

Sport et Loisir de l'île de Montréal

Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes
et professionnels en environnement

Le Comité ZIP Jacques-Cartier

Canot Kayak Québec

La Ville de Montréal



Comité directeur



Avec la collaboration de



Partenaires financiers



Le Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent du FASL est financé par le Gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec



Équipe de rédaction et de coordination

Geneviève Audet	Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement
Catherine Bélanger	Ville de Montréal
Ariane Cimon-Fortier	Comité ZIP Jacques-Cartier
Myriam D'Auteuil	Sport et Loisir de l'Île de Montréal
Christian Desautels	La Route de Champlain
Pierre Marquis	Canot Kayak Québec

Révision et mise en page

Ariane Cimon-Fortier	Comité ZIP Jacques-Cartier
Élise Mercure	Comité ZIP Jacques-Cartier
Perla Molina	Graphiste

Crédits photo

Robert Geoffrion

Pour citer

Comité directeur de la Route bleue du Grand Montréal.-
Actes de la deuxième édition du Rendez-vous
de la Route bleue du Grand Montréal,
23 mars 2019, 19 pages.

© 2019

La Route bleue du Grand Montréal
4975 Boulevard Gouin Est
Montréal-Nord (QC), H1G 6J9
T. (438) 725-2735

TABLE DES MATIÈRES

Page 4/

Thématique 1

Concilier la pratique du nautisme, la protection des milieux fragiles et la biodiversité

Page 8/

Thématique 2

Assurer la pratique sécuritaire des activités nautiques

Page 11/

Thématique 3

Développer une appropriation citoyenne de l'eau par l'éducation

Page 15/

Thématique 4

Faire rayonner la rbgm, ses objectifs, ses activités et ses partenaires

Page 19/

Thématique 5

Actualisation de l'offre de service pour le soutien à la valorisation des plans d'eau (animé par la ville de montréal)

CONTEXTE DU 2E RENDEZ-VOUS DE LA RBGM

La Route de Champlain a réalisé en avril 2017 un premier Rendez-vous visant à réunir les intervenants directs et indirects liés à la Route bleue du Grand Montréal (RBGM) autour de tables de concertation sur les principaux enjeux du développement récréotouristique écoresponsable. Ce Rendez-vous a permis la mise en place d'un comité directeur pour la RBGM et l'identification d'enjeux prioritaires.

Le comité directeur de la RBGM a obtenu en 2018 de Montréal Physiquement Active un financement pour réaliser une démarche de consultation devant mener au dépôt d'un plan stratégique écosystémique triennal.

La deuxième édition du Rendez-vous de la RBGM en 2019 fut l'ultime étape de concertation qui visait à valider et préciser les objectifs et actions qui composeront le plan stratégique et permettront d'élaborer un produit RBGM durable et axé sur la sécurité, l'éducation, et l'écoresponsabilité.

Objectifs des tables de concertation

- a) Valider la pertinence de l'orientation
- b) Valider les objectifs de l'orientation (ajouter, modifier, retirer)
- c) Définir des actions concrètes dans l'atteinte des objectifs
- d) Établir un consensus de priorisation des actions

Thématiques

Les thématiques des tables de concertation sont directement liées aux enjeux prioritaires identifiés lors du premier Rendez-vous en 2017 et hiérarchisés lors de la tournée de consultation :

- 1) Concilier la pratique du nautisme, la protection des milieux fragiles et la biodiversité
- 2) Assurer la pratique sécuritaire des activités nautiques
- 3) Développer une appropriation citoyenne de l'eau par l'éducation
- 4) Faire rayonner la RBGM, ses objectifs, ses activités et ses partenaires
- 5) Actualisation de l'offre de service pour le soutien à la valorisation des plans d'eau (animé par la ville de montréal)

THÉMATIQUE 1

CONCILIER LA PRATIQUE DU NAUTISME, LA PROTECTION DES MILIEUX FRAGILES ET LA BIODIVERSITÉ

Animatrice : Gabrielle Normand | **Secrétaire :** Geneviève Riendeau

Orientation 2 : Protéger l'écosystème aquatique en favorisant une pratique nautique écoresponsable qui tient en compte les capacités du milieu.

ATELIER 1

Nombre de participants : 9
Heure de début : 13h40

Vanessa Giguère
Laurence Tshongo
Paul Sébastien Filiatrault
Bernard Muller
Sylvain Deschênes
Pascal Gallant
Sophie Tessier
Vincent Ouellet
Valérie Platreau

ATELIER 2

Nombre de participants : 7
Heure de début : 15h05

Yves Plante
Jocelyn Brazeau
Guy Garand
Christine Desmarais
Gilles Dufour
Daphnée Guérard
Marie-Ève Michel-Robert

Modifications suggérées :

- Ajouter le milieu riverain dans l'orientation : il est important de mentionner que ce n'est pas seulement l'écosystème aquatique, mais également ses berges.
- Inverser la phrase : tenir compte des capacités du milieu afin de protéger (changer pour conserver) l'écosystème aquatique en favorisant une pratique nautique écoresponsable.
- Pas de consensus entre le mot « protéger » et « conserver » dans l'orientation 2.
- Avoir plus d'ambition : la RBGM travaillera non seulement à conserver les milieux, mais aussi à augmenter les capacités du milieu par sa protection.
- Mettre encore plus l'emphasis sur les mots « aquatique » et « bleue » dans les objectifs.

Commentaires lors des discussions sur l'orientation :

- La capacité du milieu semble être le nerf de la guerre pour l'orientation 2.
- Trouver un juste milieu entre accès aux berges et conservation, offre de services et capacité de support du milieu.
- Concentrer les accès pour protéger ceux qu'il ne faut pas perturber et minimiser les impacts dans la mesure du possible là où nous offrons des accès.
- Communiquer les bonnes pratiques : guide sur les distances acceptables par rapport à la faune et la flore, comportements écoresponsables.
- Fixer des règles d'achalandage pour protéger le milieu riverain (exemple de Kathadin : max 300 personnes pour la journée)

Mots clés ressortis :

- éducation,
- capacité du milieu,
- sensibilisation,
- conservation,
- sans trace,
- réseautage,
- transport actif,
- action de masse.

Éléments importants pour le rôle de la RBGM :

- Créer un réseau uni, actifs et impliqués autour d'une mission commune.
- Devenir une référence en matière d'aménagement durable de sites récréotouristiques et agir comme auditeur.
- Être un vecteur clé de communication et d'éducation : rôle de porte-parole, identification, diffusion et visibilité de messages clés face à la conservation, affirmer et répandre une identité visuelle par des bannières aux couleurs de la RBGM auprès des fournisseurs de services, etc.
- En complémentarité, les organismes sont en appui à la RBGM et portent les actions (responsabilité, rôle/membership et contribution financière à définir).
- Rendre accessible les outils de la RBGM (cartes, trajet, outils de communication et d'éducation) conditionnels à un engagement.



Objectif 1 : Aménager de manière durable les sites d'accès à l'eau et les pôles d'attrait récréotouristiques nautiques

Modifications proposées :

- Aucune

Actions proposées :

- Maximiser les gains et minimiser les impacts environnementaux des infrastructures récréotouristiques riveraines (LEED, consommation énergétique, matériaux sains, locaux et durables, plantes indigènes, etc.).
- Intégrer une certification du type Audubon et intégrer un processus de caractérisation et d'évaluation des milieux riverains (capacité du milieu, intégrité écologique) tel que le fait la SEPAQ.
- Aménager les sites adéquatement :
 - Concerner l'ensemble des parties prenantes lors de la planification d'aménagement (OBNL, fournisseurs de services etc.).
 - Mettre le transport collectif et actif au cœur de l'accès aux sites et de l'offre de service qui y est offert (partage bixi-kayak, service de navettes).
 - Améliorer les sites existants.
- Politique de 1er choix pour le rachat de terrains riverains par la Ville de Montréal afin de récupérer des accès.
- Développer une stratégie de financement et autofinancement pour maintenir les services et infrastructures (mise à niveau et réfection).
- Améliorer la qualité de l'eau (baignade partout)
- Ajouter des stations de lavage pour les embarcations non motorisées.

Objectif 2 : Préserver les milieux fragiles et la biodiversité

Modifications proposées :

- Changer le mot « protéger » pour « conserver ».
- Protéger tous les écosystèmes, pas uniquement ceux fragiles.

Actions proposées :

- Étendre les programmes conjoints de plein air et d'éducation relative à l'environnement à l'ensemble des institutions jeunesse (programme du Ministère de l'éducation, camps de jour) et identifier le contenu à intégrer.
- Développer une méthodologie afin de mesurer l'impact du plein air nautique à sur le déficit nature et l'éco anxiété.
- Développer des programmes d'éducation relative à l'environnement spécifiques aux adultes : clients, enseignants, formateurs, pêcheurs (ex. attention aux pagaies dans les nénuphars, les déchets, sites de nidification).
- Implanter le code d'éthique du « Sans trace ».
- Installer une signalétique éducative pour identifier les sites RBGM et renseigner sur l'écosystème et les bonnes pratiques nautiques.





Objectif 3 : Former des pratiquants avisés et engagés dans la préservation environnementale

Modifications proposées :

- Aucune

Actions proposées :

- Organiser des activités dans les lieux pollués afin de faire découvrir ces zones endommagées et éduquer à l'impact des activités humaines.
- Promouvoir les projets à succès pour stimuler l'implication citoyenne.
- Former les prestataires de service sur les milieux fragiles, la biodiversité et les espèces en danger afin qu'ils puissent éduquer leur clientèle et évaluer le contenu livré pour encadrer l'utilisateur (histoire de la rivière, écologie, premiers soins, niveau 1 en kayak).
- Développer des outils de communication in situ qui intègrent :
 - des signes universels (exemple : bouée rouge = ne peut pas être ici)
 - de l'information complémentaire.
- Rendre le permis obligatoire pour mettre une embarcation à l'eau, suite à la réalisation d'un programme de formation sur l'eau.
- Mettre sur pied une escouade environnementale qui interagit avec les usagers sur les plans d'eaux (éducation et sensibilisation).
- Créer une plateforme web à jour et informative.

THÉMATIQUE 2

ASSURER LA PRATIQUE SÉCURITAIRE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Animateur : Pierre Marquis | **Secrétaire** : Pascal Gallant

Orientation 3 : Développer une pratique nautique sécuritaire sur l'ensemble de la RBGM

Objectif 1 : Uniformiser les bonnes pratiques en matière de gestion des risques et des mesures d'urgence sur les plans d'eau

Objectif 2 : Concerner les actions des différents intervenants en sécurité nautique

Modifications proposées :

- Orientation adoptée telle que proposée
- Objectifs 1 et 2 retenus intégralement

Actions proposées :

- Coconstruire avec les experts en sécurité nautique et les fournisseurs de service les normes de sécurité à uniformiser et étendre à l'ensemble des activités et acteurs sur la RBGM. Faire attention à intégrer les spécificités des diverses embarcations et ratisser large quant à la nature des embarcations.
- Créer un standard de gestion des risques et un standard de qualité au niveau des services offerts par les fournisseurs de service, jumeler le contenu avec celui des programmes d'études, de formation et emplois étudiants, stages.
- Développer une campagne collective sur la sécurité nautique, utilisée par tous les partenaires RBGM.

ATELIER 1

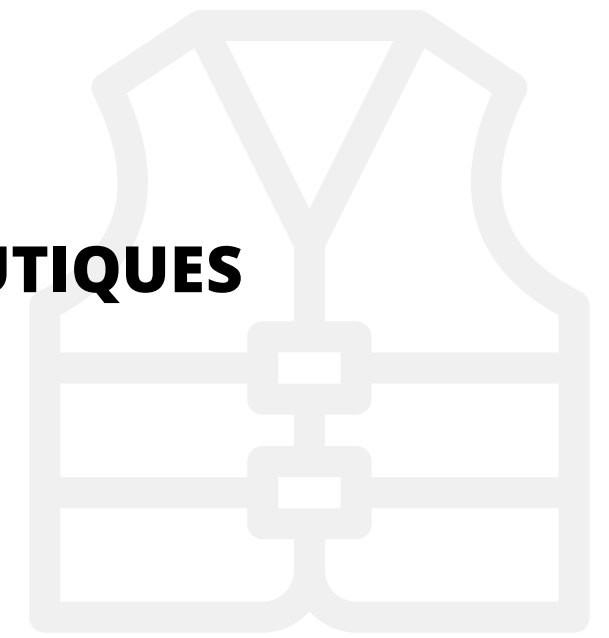
Nombre de participants : 5
Heure de début : 13h45

Mathieu Huot
Jocelyn Brazeau
Christine Desmarais
Gilles Gallant
Gilles Dufour

ATELIER 2

Nombre de participants : 7
Heure de début : 15h00

Dominique Devost
Vanessa Giguère
Paul-Sébastien Filiatrault
Alexandre Rouselle
Manon Bélair
Martin Massicotte
Gilles Rougeau



Actions proposées (suite) :

- Auditer les compétences et l'obtention d'une formation reconnue en sécurité nautique des personnes en charge (fournisseurs de services, enseignants, etc.), ex: Kite Surf semblerait ne pas avoir d'encadrement.
- Développer ou demander un processus d'équivalence pour les formations outre-mer et créer un arrimage entre les fédérations outremer (est-ce que les exigences se ressemblent?) pour mieux intégrer les nouveaux arrivants.
- Établir les normes de sécurité pour la pratique libre sur le territoire de RBGM et communiquer les risques.
 - Ex : île de la visitation : mise à l'eau non permise permise car pas de balise de sécurité
 - Baignade : avoir une signalisation pour la sécurité en l'absence de surveillance
 - FQME ; modèle de sécurité établie pour la pratique libre d'escalade. Possible partenaire ?
- Concertation des intervenants sur les plans d'intervention et les actions communes : le Service incendie de Mtl, la Garde côtière, la Société de sauvetage canadienne, le Service nautique SPVM, le Service nautique des pompiers.
- Identifier les plans d'eau ou secteurs nautiques nécessitant une carte de compétence (Qualification route bleue par secteurs et niveaux ?) et qualifier les plans d'eau (ex. pistes de ski alepin, classification des rapides, etc.) via :
 - une application mobile interactive (incluant quiz, etc.);
 - une carte interactive ;
 - et/ou de l'affichage (identifier les dangers, les dates de formation, etc.)
- Promouvoir les règles, les formations et les mesures de sécurité déjà en place auprès des usagers (sécurité individuelle, "gbs", gilet de sauvetage, etc.)

- Développer une stratégie pour inciter les usagers à se former en sécurité nautique
- Offrir une formation de base gratuite
- Réviser les exigences, restrictions et conditions d'obtention des permis (achat et navigation d'embarcation/bâtiment nautique), avoir une responsabilité civile en conséquence et instaurer un processus de requalification pour permis de bateau, kayak, etc.
 - Responsabiliser les manufacturiers pour la sécurité en lien avec leur produit
- Pouvoir utiliser nos organismes et compagnies pour venir en aide aux usagers.
- Élargir le réseau de formateurs à Montréal.
- Créer des événements comme véhicule de sensibilisation, de microformations, pour justifier une brigade routière, s'inclure dans des activités déjà existantes (festivals, etc.).



Actions à prioriser :

- Élaboration et mise en place d'un plan de gestion des risques et d'intervention standardisé en collaboration avec Service incendie de Mtl, Garde côtière, société de sauvetage canadienne, service nautique SPVM, service nautique des pompiers
 - Définir et standardiser les éléments devant faire partie d'un plan de gestion des risques
 - Établir des critères de qualité en termes de sécurité pour positionner le produit Route Bleue
 - Clarifier et valider le plan d'intervention en sécurité nautique auprès des divers intervenants
- Uniformisation :
 - Des normes de sécurité nautique auprès des pourvoyeurs de services
 - Du plan de gestion des risques auprès des pourvoyeurs de services
 - De la sécurité des infrastructures
 - De l'accréditation des représentants de la RBGM (formation des instructeurs) et standardisation du processus de transmission de l'information
 - D'un formulaire de reconnaissances des risques et du plan d'intervention adapté au milieu
 - Des règles de sécurité sur la RBGM à respecter
- Requalification des standards de compétences requises auprès des pourvoyeurs pour faire partie du réseau RBGM (uniformisation des compétences et accréditation)
- Élaborer un plan de communication sur la sécurité nautique



- Promouvoir un guide de sécurité nautique RBGM auprès des véhicules d'informations existants soit les fournisseurs, vendeurs de produits et pourvoyeurs, orienté sur les actions préventives
- Établir un plan de communication pour la formation en sécurité nautique à travers les activités publiques, les écoles, les réseaux, etc.
- Identifier les ressources pour les formations et les publiciser
- Campagne de sensibilisation auprès des usagers libres
- Classifier les parcours proposés par niveaux de difficulté :
 - Identifier et communiquer les dangers/risques inhérents dans le secteur concerné

THÉMATIQUE 3

DÉVELOPPER UNE APPROPRIATION CITOYENNE DE L'EAU PAR L'ÉDUCATION

Animatrice : Ariane Cimon-Fortier | **Secrétaire** : Ariane Marchand

Orientation 1 : Développer le savoir-faire et le savoir-être des usagers sur les plans d'eau et la pratique du nautisme

ATELIER 1

Nombre de participants : 8

Heure de début : 13h40

Yves Plante
Manon Belair
Dominique Devost
Marc Garon
Martin Massicotte
Guy Garand
Gilles Rougeau
Pierre Legault

ATELIER 2

Nombre de participants : 3

Heure de début : 15h05

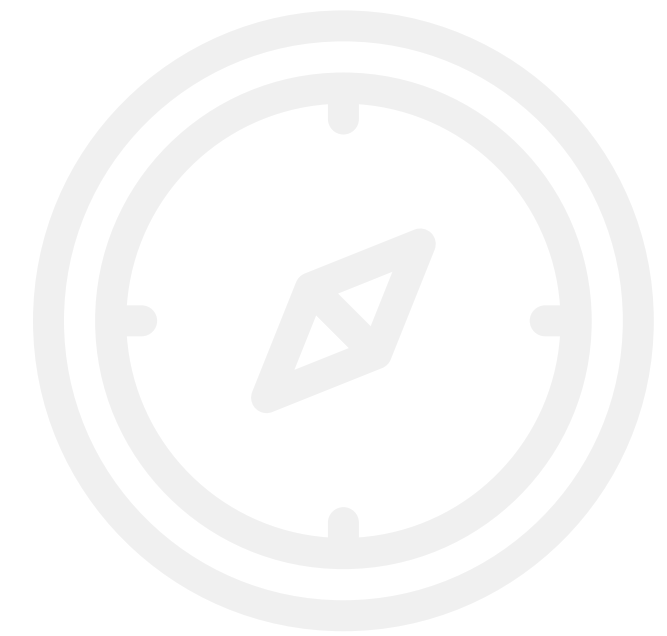
Valérie Patreau
Serge Coulombe
Bernard Muller

Commentaires sur l'orientation 1 :

- Inverser savoir-faire et savoir-être
- La notion d'usagers n'est pas assez inclusive. Les riverains sont de grands observateurs qui peuvent aussi contribuer. Il faudrait les inclure dans la démarche.

Commentaires généraux :

- Le contact humain est à privilégier vs l'interaction passive (panneaux, dépliants, etc.) : un effet plus durable et beaucoup plus personnel. Meilleur taux de succès dans l'implantation d'un changement de comportement.
- Environnement : Présenter les aspects positifs (facteur d'émerveillement) plutôt que les aspects négatifs (pollution, dégradation)



CLIENTÈLE CIBLE RÉCURRENTÉ AUX DEUX ATELIERS : LES JEUNES ET LES PLAISANCIERS

Clientèle jeunesse

Défi : implanter une culture de l'eau

- Sortir de la perspective de la performance qui a intégré le plein air. L'accent est parfois trop mis sur les objectifs pédagogiques purs et les acquis à évaluer, ce qui fait que malgré le fait que l'activité se déroule en nature, elle perpétue pourtant la déconnexion avec la nature.

Comment :

- Le moteur pour les joindre est de proposer des projets qui sortent de l'ordinaire.
- Offrir une activité multidimensionnelle : préparation, apprentissage, expérience, intégration de divers contenus multidisciplinaires (environnement, culture, survie et orientation, etc.), pleine conscience du moment présent.
- Miser moins sur la quantité et plus sur l'implication concrète des jeunes dans l'activité, matérialiser l'expérience du plein air
- Documenter les histoires à succès (volet plein air de l'école secondaire de Pointe-aux-Trembles, son club de plein air les ESPATriés, etc.)
- Planifier un programme concerté de formation nautique pour les jeunes à intégrer aux programmes d'activités jeunesse.
- Passer par les camps de jour, les maisons de jeunes, les classes vertes et rouges dans les écoles, les programmes d'éducation physique en plein air
- Créer des liens entre les intervenants du milieu scolaire (pleinaircspi.com site web monté par Serge Coulombe)
- Adapter les activités gagnantes à divers publics cibles (ex. construire un bateau en format réduit pour les enfants en 2h)



Constat :

- L'éducation devrait se faire dans l'action (vecteur). Action = contenant. Éducation = contenu
- Développer un programme de formation jeunesse concerté que les formateurs pourront offrir auprès des instances stratégiques.
- Développer une communauté de pratique dans le milieu scolaire et jeunesse.

Clientèle des plaisanciers

Défi 1 : Cohabitation

- Les codes d'éthique, qui ont la cote auprès des organisations, ont une portée limitée
- La facilité d'obtention du permis est démesurée comparativement aux permis pour la voile, alors que les impacts du bateau moteur sont beaucoup plus grands (ex. classes de permis pour la voile). Les pilotes d'hydravion sur la rivière des Prairies font preuve d'un grand respect des autres usagers. Leur permis est aussi beaucoup plus complexe à obtenir.

Défi 2 : l'impact du batillage sur les rives, la propagation d'espèces exotiques envahissantes et la contamination de l'eau

Comment :

- Organiser des activités ludiques conjointes pour provoquer la création de liens
- Planifier des espaces de rencontres pour favoriser la mise en contact entre divers usagers. Ex. les sites de camping hiker-biker-boater sur le canal Érié. Permet de mettre en relation les randonneurs pédestres, motocyclistes et les plaisanciers en partageant leur parcours.
- Considérer les clubs nautiques et leur diversité d'usagers comme porte d'entrée en matière d'éducation (contexte favorable aux échanges)
- Impliquer les services de sécurité nautique dans les activités de sensibilisation

- Concerner les différents niveaux de responsabilités dans l'effort commun d'éducation (fédéral = navigation, municipalités = rampes de mise à l'eau, plaisanciers = accès aux plans d'eau)
- Développer une campagne de sensibilisation avec slogan (ex. « Je suis là ! »)
- Rallyes sur l'eau pour mélanger formation et éducation
- Gestion commune des sites d'accès pour favoriser les contacts et les échanges
- Lieux d'éducation à considérer :
 - lieux partagés comme les descentes de bateau publiques
 - lieux de fréquentation spécifiques des plaisanciers comme les marinas, les associations, les haltes de bateau
 - les lieux d'exposition (salon du bateau, salon chasse et pêche)

Constats :

- L'éducation des plaisanciers devrait passer, entre autres, par des activités ludiques de mise en contact avec d'autres usagers (organisation d'événements communs) et l'octroi de rôles (valorisation de leur participation).
- Le processus de certification devrait être revu pour être plus complet et prendre en compte l'ensemble des risques associés à la navigation sur le Saint-Laurent et les plans d'eau de Montréal.

Clientèle des amateurs de sports de plein air nautique actuels et futurs

Défi 1 : La cohabitation avec les navires commerciaux

- Comment se comporter à proximité des grands navires ? Quelle est leur visibilité ? La suction provoquée par leur déplacement ? L'impact du batillage ?
- Cette problématique est particulièrement observée par les riverains à Verchères.

Défi 2 : Développer des saines habitudes et pratiques sur l'eau

Comment :

- Financer le déploiement de professionnels (guides = vecteur d'éducation) sur les sites prioritaires des pôles pour favoriser l'enseignement de la manipulation d'embarcation et la lecture des plans d'eau.
- Organiser des démonstrations dans le cadre d'activités de loisir municipales
- Le premier contact sur l'eau est pour le plaisir, pour donner la piqure (inciter à se former davantage) et inculquer des notions de base pour la manipulation d'une embarcation. Le deuxième contact peut progressivement inclure du contenu de formation connexe (environnement, culture, histoire, etc.)
- Tenir compte de la diversité culturelle pour adapter les stratégies d'approche.

Défi 3 : Modifier les perceptions erronées et mythes liés à l'eau (pollution, danger)

Comment :

- Diffuser les bons coups
- Passer par les centres de location
- Signalisation et pictogrammes uniformisés
- Communiquer la qualité de l'eau en temps réel

Défi 4 : Éducation relative à l'environnement

Comment :

- Applications mobiles : Éviter de programmer trop d'interactions (sur l'eau, les mains sont occupées à pagayer et ramer). Réserver cet outil pour guider la navigation et le parcours (évaluer la position géographique, repérer le prochain point d'arrêt, planifier une sortie, etc.). Intégration de code QR pour des besoins d'éducation. Travailler avec CREO pour développer une application RBGM.

Constats :

- Les guides sont des vecteurs d'éducation dans lesquels il faut investir et déployer.
- Développer une stratégie progressive d'éducation qui mise sur le plaisir de se retrouver sur l'eau.

ATELIER 1

Nombre de participants : 8
Heure de début : 13h40

Jean Lauzon,
Parc Rivière des mille îles
Patrick Arsenault,
Kayak Proof
Hugo Lavictoire, *KSF*
Charles Morrissette,
*Commissaire développement
économique Montréal Nord*
Alexandre Fréchette,
URLS Lanaudière
Vincent Lefebvre, *Altergo*
Serge Gélneau, *ESPAT*
Derek Robertson,
*Association piétons et
cyclistes du sud-ouest*

ATELIER 2

Nombre de participants : 5
Heure de début : 15h05

Laurent Coué, *MPA*
Mylène Robert,
*Chef de division loisir et sport
RDP PAT*
Helen Brossard,
*Agente de développement
Ahuntsic- Cartierville*
Daniel Chartier,
Architecte paysagiste
Vincent Ouellet Jobin,
ZIP des Seigneuries
Serge Coulombe
Bernard Muller

THÉMATIQUE 4

FAIRE RAYONNER LA RBGM, SES OBJECTIFS, SES ACTIVITÉS ET SES PARTENAIRES

Animatrice : Myriam D'auteuil | **Secrétaire :** Thibaut Hugueny

ATELIER 1

Orientation 4 : Pérenniser et faire rayonner la RBGM

Validation de l'orientation 4 :

- Discussion sur le bien-fondé de coupler pérennisation et rayonnement dans la même orientation.
- Consensus autour du fait que c'est deux axes peuvent constituer chacune une orientation viable.
- Le fait de les laisser ensemble amène un problème de lisibilité et de priorisation des actions.

Objectif 1 : Établir des partenariats financiers et obtenir des services pour soutenir la mission et les actions de la RBGM

Objectif 2 : Développer et promouvoir des activités, événement de la RBGM

Objectif 3 : Réseauter et promouvoir les partenaires et activités des différents pôles d'attrait



Validation des objectifs :

- La séparation de la pérennisation et du rayonnement permettrait d'élaborer des objectifs plus précis.
- La perception des participants est que l'objectif 1 est très distinct des objectifs 2 et 3, qui sont plus complémentaires entre eux.
- Globalement, les objectifs ne sont pas jugés comme suffisamment ambitieux. Il faut réfléchir à engager les intervenants locaux dans le développement du produit RBGM. D'ailleurs, la RBGM ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme une partie d'une offre plus globale, sur le volet nautique en profitant de la notoriété et des attributs du Saint-Laurent et des cours d'eau de la province et sur le volet de lien de transport de qualité avec ses liens possibles avec la Route Verte. La Route verte a été citée à de nombreuses reprises comme un modèle à suivre pour la RBGM.
- Le rayonnement et la pérennisation passent par une appropriation du projet à grande échelle. Pour ce faire, la promotion doit être menée dans des réseaux multiples.
- Le citoyen semble être un peu délaissé dans l'énumération des objectifs en lien avec le rayonnement et la pérennisation

• Rayonnement (objectifs 2 et 3) :

- Nouvel objectif lié au rayonnement : Travailler à ce que la RBGM devienne une priorité collective pour l'ensemble de ses membres.
- Nouvel objectif lié au rayonnement : Créer une identité autour de la RBGM et utiliser l'appellation comme un gage d'accès commode et sécurisé à l'eau (une marque de commerce de la RBGM pourrait être utilisée par les partenaires avec, en retour, une obligation de se plier aux standards élevés en matière de confort, d'expérience d'utilisation, de facilité d'utilisation et de sécurité)
- Amendement à l'objectif 2 : Développer et promouvoir des activités et événements collectifs spécifiques à la RBGM et accessibles à tous.
- Dans les objectifs de rayonnement, les participants ont souligné l'intérêt de travailler de concert avec l'ensemble des partenaires impliqués de près ou de loin dans le développement de l'accès à l'eau. Le champ des partenaires à approcher doit donc s'étendre, autant par la nature des missions (aller au-delà des activités liées directement au nautisme) que par les zones géographiques d'intervention (grand Montréal et au-delà).

• Pérennisation (objectif 1) :

- Réflexion sur la pérennité : il faudra bien établir les rôles et responsabilités pour que la mission ne soit pas délaissée. Il faut monter une structure claire qui permettra de mener l'orientation avec succès.
- La pérennisation ne passe pas uniquement par l'aspect financier. Ainsi, un activisme auprès des instances pourrait permettre d'inscrire la RBGM dans les documents de planification et les politiques de la ville et des entités régionales et provinciales.
- Avec les seuls trois objectifs listés, il semble manquer d'objectifs de pérennisation.



Commentaires généraux :

- Créer et entretenir des liens de développement avec les autres régions administratives.
- Insister sur la propreté et l'accessibilité universelle du fleuve.
- S'appuyer sur le plein air de proximité.
- Faire rayonner le territoire en s'appuyant sur les atouts majeurs de celui-ci. En plus des caractéristiques naturelles à mettre en valeur, on peut penser à des pôles d'activité à succès qui deviendraient des ambassadeurs du développement de la RBGM.
- Impliquer les jeunes.
- S'appuyer sur le long travail (15 ans) déjà effectué pour les sentiers maritimes du Saint-Laurent par le FQCK.
- Changer les idées préconçues comme :
 - Faire du plein air, et du plein air nautique à plus forte raison, requiert forcément de sortir de l'île de Montréal
 - Les cours d'eau à proximité des villes sont des endroits posant des problèmes de santé publique / présentant des enjeux de sécurité.
- La RBGM ne doit pas être conçue comme un produit nouveau et déconnecté, mais doit s'intégrer dans les activités existantes
- La RBGM doit servir à l'ensemble des partenaires individuels à s'imaginer comme faisant partie d'un réseau. Le travail sur l'adhésion à cette idée doit être mis de l'avant dans le plan d'action. La création d'un réseau fort doit permettre de sortir des luttes de pouvoir (géographique et de secteur d'activité). Les entités régionales doivent adhérer et soutenir le réseau. La CMM est ciblée comme un partenaire à solliciter, tout comme la STM dont l'apport permettrait d'améliorer l'accès à des pôles intéressants.
- La structure de la RBGM doit permettre de faciliter le partage d'expertise. Elle doit également permettre de faciliter les passerelles entre les entités administratives.
- L'adhésion de masse à la RBGM passera également par une facilitation des accès à l'eau et un accès facilité aux équipements nautiques.

Actions proposées :

- Faire une consultation publique d'envergure sur le développement des berges.
- Concerter les diverses parties prenantes pour, entre autres, harmoniser les décisions d'aménagement cohérent des berges, identifier les besoins, réviser les priorités d'intervention, identifier les actions de promotion et de mise en œuvre du projet (image et stratégie médiatique commune, porte-parole pertinents, présence aux événements nautiques).
 - CMM : acteur d'intérêt pour sa capacité de promotion et sa capacité éventuelle à investir dans la RBGM.
 - Instances publiques : à impliquer dans le développement du produit RBGM
- Bien caractériser les différentes sections de la RBGM en fonction de leurs spécificités, de leurs attraits et de leurs priorités d'intervention.

Pérennisation :

- Formaliser la gouvernance permanente de la RBGM, les rôles et responsabilités des organisations impliqués et intervenants sur le terrain.
- Multiplier les sources de financement : aller chercher des subventions / activités de sociofinancement / commandites pour la promotion du produit RBGM. Considérer la création d'un membership, en réfléchir les attraits, tant pour la Route Bleue que pour les membres.

Rayonnement :

- Organiser des événements nautiques collectifs : festival ? Semaine nautique ? Activités simultanées ? Série d'activités concertées décalées dans le temps et à différents endroits ? Communiquer adéquatement ces événements.
- Planifier la RBGM comme un sous-produit permettant d'introduire les activités nautiques auprès des gens dans les espaces qu'ils fréquentent. Le produit RBGM pourrait donc se retrouver dans des parcs achalandés et prendre différentes formes. La Route verte est là encore un exemple inspirant, certaines portions se trouvant dans les parcs provinciaux et permettent une pratique facile du vélo.
- Répertorier les attentes et les habitudes des utilisateurs pour offrir des activités qui y répondent.
- Faire de la place et promouvoir les plus petits partenaires et ceux en démarrage (attirer en utilisant la notoriété potentielle de la RBGM et ses bons coups)
- Créer une signalétique uniforme (à placer dans les espaces fréquentés) et s'appuyer sur les technologies de l'information (application mobile, site web) pour une promotion efficace de la RBGM.
- Mener plusieurs projets porteurs (pôle de rayonnement) en même temps.
- Pour créer un attrait, il ne faut pas hésiter à innover, proposer une expérience unique (sortie nautique pour célibataires...)
- Les activités et la promotion devront également être réfléchies en fonction du public à qui elles sont destinées. Ainsi, le tourisme bleu pourrait être un des pans de développement pour lequel des partenariats devraient être noués avec des organisations proéminentes de l'industrie touristique. Pour une clientèle plus locale, des partenariats avec les organisations de plein air montréalaises sont à privilégier.

THÉMATIQUE 5

ACTUALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE SOUTIEN À LA VALORISATION DES PLANS D'EAU (ANIMÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL)

Animatrice : Catherine Bélanger | **Secrétaire :** Sadia Boumrar

ATELIER 1

Nombre de participants : 8
Heure de début : 13h40

Derek Robertson
Gilles Gallant
Sylvain Deschênes
Mathieu Huot
Marc Garon
Hugo Lavictoire
Laurent Coué
Pierre Legault

ATELIER 2

Nombre de participants : 7
Heure de début : 15h05

Helen Brossard
Daniel Chartier
Mylène Robert
Annie Picard-Guillemette
Jenn Pechberty
Marie-Ève Voghel Robert
Jean Lauzon

Les participants des deux ateliers avaient 15 minutes pour évoquer ensemble :

- Quel serait le programme de soutien idéal ?
- Quelles seraient les étapes (le processus) à mettre en place ?
- Quels seraient les enjeux, les éléments à considérer (obstacles, défis) ?

Pour chaque atelier, deux groupes de travail ont été formés. À la fin de chacun, chaque groupe présentait ses grandes idées à l'autre. Puis, chaque participant, à l'aide d'une gommette de couleur, était invité à choisir dans chaque section, l'élément le plus significatif pour lui.

Besoins identifiés :

- Permettre le développement d'expertise.
 - Le besoin d'accompagnement dans l'organisation d'activités nautiques est un enjeu que tous les groupes ont évoqué.
- Améliorer la communication
 - Promotion du programme et des activités
 - Échange entre les différents intervenants
- Encourager le partenariat
- S'assurer de pérenniser les projets :
 - Soutien récurrent pour permettre un meilleur développement et une offre sur le long terme; financer des aménagements (structure, entreposage...)
- L'importance de l'éducation auprès des promoteurs et de la clientèle
 - Sécurité nautique, réglementation, qualité de l'eau, biodiversité et écoresponsabilité.

Constats :

- Le besoin d'un programme plus durable dans le temps et dans les legs
- Le besoin d'un programme qui permet pas seulement de financer mais d'outiller, de guider, de connecter.